

DAJI/2019/Décision/Tarifs/26

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «JFIGRV2019»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «JFIGRV2019» organisé par le Laboratoire d'Informatique et Systèmes (LIS).

Ce colloque aura lieu du 13 au 15 novembre 2019 au Parc Chanot à Marseille.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

	Avant le 01/10/2019		Après le 01/10/2019	
	HT	TTC	HT	TTC
Etudiants membres de l'AFIG, AFRV ou EGFR	83,33 €	100,00 €	125,00 €	150,00 €
Etudiants non membres de l'AFIG, AFRV ou EGFR	116,66 €	140,00 €	158,33 €	190,00 €
Académiques, industriels membres de l'AFIG, AFRV ou EGFR	133,33 €	160,00 €	175,00 €	210,00 €
Académiques, industriels	166,66 €	200,00 €	208,33 €	250,00 €
Participation repas de gala	50,00 €	60,00 €	50,00 €	60,00 €

AFIG : Association Française d'Informatique Graphique
AFRV : Association Française de Réalité Virtuelle
EGFR : EuroGraphics FRance

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 15 avril 2019

Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

